



**EUROPEAN UNION**

**Conseil Permanent de l'OSCE Nr 953  
Vienna, 16 Mai 2013**

---

**Déclaration de l'UE en réponse à la Représentante spéciale  
et coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des  
êtres humains**

---

L'Union européenne et ses États membres souhaitent la bienvenue à Mme Giammarinaro et la remercient pour sa présentation détaillée. La lutte contre la traite des êtres humains demeure une activité essentielle et doit rester une priorité pour l'OSCE et tous les États participants.

Alors que le plan d'action de l'OSCE a été adopté voici pratiquement dix ans, aucune donnée n'indique que cette activité criminelle diminue, malgré les efforts de lutte au plan international et national. Ce combat de longue durée est avant tout de la responsabilité des États eux-mêmes. Avec l'assistance de l'OSCE, entres autres, ceux-ci doivent donc continuer à adapter leurs législations et créer des structures dédiées, afin de poursuivre efficacement les auteurs de ce crime mais également d'aider les victimes et protéger leurs droits.

Madame Giammarinaro, l'action de votre bureau y contribue. Nous apprécions l'attention portée aux victimes, au cœur de nos préoccupations. L'Union européenne en fait une priorité, comme l'atteste la publication très récente par la commission européenne d'un recueil sur « les droits des victimes de la traite des êtres humains », dont l'objectif est de permettre aux autorités d'aider et protéger les victimes. Cette priorité est aussi confirmée dans la directive 2012/29 adoptée le 25 octobre 2012 et qui établit des normes concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité en général.

À cet égard, nous notons vos récentes recommandations présentées en marge de la 22ème commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Par cette communication, vous avez aussi valorisé le travail de coopération au sein de l'Alliance contre la traite des personnes, plate-forme de partage des bonnes

pratiques. Nous espérons que la 13ème édition que vous organisez les 25 et 26 juin sera constructive et source de conclusions opérationnelles.

Nous souhaitons que l'action de l'OSCE soit la plus concrète possible ; au-delà de la dénonciation du fléau de la traite, il est essentiel de renforcer la réponse pénale car comme l'indique l'édition 2013 Eurostat, le nombre de condamnations de trafiquants tend à diminuer. Il est important d'identifier très vite les personnes victimes de traite et aussi nécessaire de poursuivre, avec les missions de terrain de l'OSCE, des activités de formation pour les policiers et magistrats.

Nous saluons le rôle essentiel des autres structures exécutives et institutions de l'OSCE. Nous réitérons notre soutien à une action étroitement coordonnée avec d'autres organisations internationales, notamment l'ONUDC, comme le prévoit le plan d'action conjoint pour la période 2013-2014.

Nous saluons l'activité soutenue de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains. Comme vous l'avez dit, beaucoup a déjà été fait depuis dix ans. Vos visites de terrain sont importantes pour entretenir un dialogue fructueux avec les autorités nationales et la société civile. Face à un fléau qui évolue, vous militez pour une seconde vague d'engagements, qui pourrait se traduire par une actualisation du plan d'action. Nous sommes prêts à explorer vos propositions avec votre bureau et les autres Etats participants, sous l'impulsion de la présidence ukrainienne, afin de donner sa pleine mesure au plan d'action de 2003, qui est toutefois selon nous un document de très bonne qualité.

Nous saluons les efforts de la présidence ukrainienne et souhaitons que la conférence de haut niveau qu'elle organisera à Kiev les 10 et 11 juin prochains permette de dégager des pistes de réflexion pour le renforcement de la réponse de l'OSCE en matière de lutte contre la traite. Le développement de la coopération avec les Etats partenaires de l'OSCE est, par exemple, une initiative qui va dans le bon sens.

En conclusion, nous remercions Madame Giammarinaro pour son engagement exemplaire. Nous lui souhaitons plein succès pour ses activités futures.

La Croatie\*, pays en voie d'adhésion ; l'Ancienne République yougoslave de Macédoine\*, le Monténégro\*, l'Islande+ et la Serbie\*, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, membres de l'Association européenne de libre-échange ; la République de Moldavie, l'Arménie, la Géorgie, Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

\* La Croatie, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie demeurent membres du Processus de stabilisation et d'association.

+ L'Islande demeure membre de l'Association européenne de libre-échange.